

Quand papa est en prison... Comment prévenir les problèmes d'adaptation des enfants ?

Martine Barrette (M.Sc.), criminologue et coordonnatrice du projet, Maison Radisson inc.,
Natacha Brunelle (Ph.D.), professeur-chercheur au département de psychoéducation, Université
du Québec à Trois-Rivières et **Denis Lafortune** (Ph.D.), professeur-chercheur à l'École
de criminologie, Université de Montréal

« Quand ton père rentre en prison, tu le vois moins souvent. Au début, je le voyais au travers d'une vitre, ce n'est pas évident de voir son père à travers une vitre (...) Là c'est sûr que c'est dur quand tu dis que ton père est en prison. Pour combien de temps ? Tu ne le sais pas (...) Tsé, c'est mon père ! Pis ça changera rien là qu'est-ce que j'ai envers lui à cause qu'il a fait ça... (Enfant d'un père incarcéré)

Les milieux scientifiques et de la pratique reconnaissent que la détention d'un parent est un événement peu banal qui affecte de façon importante la vie des enfants. Malgré la centration accordée au cours des dernières années au contexte de détention de la mère, on note un intérêt plus récent des intervenants et des chercheurs à élargir ce domaine d'étude à la détention du père. Depuis plus de deux ans déjà, le projet *Grandir sainement avec un père détenu* vise à mieux documenter cette problématique et à mettre en place des actions concrètes afin d'offrir un soutien aux différents membres de la famille touchés par cette réalité. Dans la première phase de ce projet, la recension des écrits scientifiques et les entrevues réalisées auprès d'intervenants psychosociaux et de familles de pères détenus témoignent que l'incarcération du père représente une épreuve bien souvent difficile pour la famille et, plus particulièrement, pour ses enfants. Ces derniers souffrent en effet de l'absence de leur père et, dans certains cas, peuvent développer des problèmes psychosociaux importants si un soutien ne leur est pas offert à temps. La deuxième année de réalisation du projet *Grandir sainement avec un père détenu* s'est donc caractérisée par la

mise en œuvre de programmes visant à prévenir les problèmes d'adaptation des enfants dont le père est incarcéré (volet « enfant ») et à améliorer les compétences parentales des pères détenus (volet « père »). Cet article présente une synthèse des principaux résultats recueillis au cours de ces deux dernières années.

POURQUOI INTERVENIR AUPRÈS DES FAMILLES ET DES ENFANTS DONT LE PÈRE EST INCARCÉRÉ ?

Dans les institutions de détention fédérales, plus de la moitié des hommes détenus auraient des enfants ou des beaux-enfants (Foran, 1995). De plus, entre 12,1 % et 32,1 % des enfants pris en charge par les centres jeunesse du Québec ont un parent qui aurait eu des démêlés avec la justice (Pauzé, Toupin, Déry et Mercier, 2000). Les enfants de parents judiciairisés constituent donc une proportion non négligeable de cette clientèle. Il existe toutefois très peu d'informations ou de ressources pour les professionnels qui travaillent avec ces jeunes. Par ailleurs, peu de programmes, de projets ou d'activités visent à aider les pères détenus et leurs enfants à maintenir des liens. Pourtant, la détention du père touche inévitablement tous les membres de la famille. Pour les enfants, l'incarcération et l'absence d'un parent sont souvent vécues comme une situation d'abandon. Chez certains enfants, la détention parentale peut provoquer d'importantes répercussions et générer des problèmes psychologiques, comportementaux et sociaux tels que : anxiété, repli sur soi, faible estime de soi, difficulté scolaire, manque de discipline et délinquance (Simmons, 2000). Certains enfants peuvent également avoir des contacts avec des bandes délinquantes et s'impliquer dans

des activités criminelles. Lorsque les interventions ne sont pas offertes à temps, des comportements antisociaux (vol, mentir) et des activités de « gang » peuvent se consolider (Simmons, 2000).

La détention du père s'avère également une expérience fort éprouvante pour la mère des enfants. Ces mères sont en effet généralement confrontées à plusieurs difficultés (le manque de ressources financières, les problèmes de logement, l'obligation d'éduquer seules les enfants, les problèmes liés aux enfants, l'isolement et la

Depuis plus de deux ans déjà,
le projet *Grandir sainement avec
un père détenu* vise à mieux
documenter cette problématique
et à mettre en place des actions
concrètes afin d'offrir un soutien
aux différents membres de la famille
touchés par cette réalité.

stigmatisation sociale...) qui affectent inévitablement la disponibilité et la qualité de la relation mère-enfant, et ce, à un moment où les enfants ont tout particulièrement besoin d'une attention et d'un soutien accrus (Carr, 1995).

Pour les pères détenus, l'incarcération constitue une période où les contacts sont limités avec leurs enfants. Cette séparation entraîne auprès de certains pères des sentiments de perte, d'impuissance et de culpabilité. Plusieurs se sentent aussi coupables d'avoir bouleversé la vie de leurs enfants et de ne plus être présents pour assumer leurs responsabilités parentales (Lanier, 1995).

Des constats similaires ont été obtenus grâce aux entrevues qualitatives menées au cours de la phase I du projet auprès de pères détenus (n=19), de mères (n=6), d'enfants (n=2) et d'intervenants (n=9) (voir Barrette, Lafortune, Baillargeon, Brunelle, Plante et al., 2002). Selon les personnes rencontrées lors des entrevues, les épreuves qui viennent affecter la vie des familles des pères détenus

peuvent être regroupées en trois grandes périodes : l'arrestation, l'incarcération et la libération. L'arrestation et les procédures judiciaires constituent des moments jugés difficiles par chacun des membres de la famille parce qu'elles produisent un déséquilibre au sein de la famille auquel se juxtaposent bien souvent différentes difficultés :

Pour les pères détenus,
l'incarcération constitue
une période où les contacts
sont limités avec leurs enfants.
Cette séparation entraîne
auprès de certains pères
des sentiments de perte,
d'impuissance et de culpabilité.
Plusieurs se sentent aussi coupables
d'avoir bouleversé la vie
de leurs enfants et de ne
plus être présents pour assumer
leurs responsabilités parentales
(Lanier, 1995).

la médiatisation du délit, le manque d'informations, la longueur des procédures judiciaires et les problèmes financiers.

La séparation qui découle de l'incarcération perturbe également l'organisation familiale et engendre des difficultés personnelles (crainte de rupture ou rupture définitive, dépression, sentiment d'impuissance, de culpabilité, de solitude, d'ennui et de tristesse), économiques (baisse du revenu familial, difficultés à assumer les frais du logement, de la nourriture ou autres) et sociales (stigmatisation) importantes auprès des membres de la famille. Des difficultés relationnelles (les liens avec la

mère) ainsi que géographiques et institutionnelles (les heures de visites peu flexibles, les salles de visites inadéquates, les coûts des appels téléphoniques et des déplacements) viennent aussi influencer voire briser les relations familiales durant l'emprisonnement.

La mise en liberté constitue une autre période d'adaptation pour l'ensemble des membres de la famille. Cette adaptation se traduit pour certaines mères par une réorganisation des habitudes de vie qu'elles avaient établies lors de l'incarcération du père et par une remise en question de leur relation conjugale (peur de perdre l'autonomie nouvellement acquise, conflits résultant de l'éducation des enfants). Les enfants, pour leur part, composent avec un sentiment d'insécurité associé à la crainte d'être séparé à nouveau de leur père. Pour les pères, la libération est plutôt ponctuée par l'importance de recréer des liens avec leur famille et leurs enfants ainsi que par une prise de conscience de leur mode de vie. À ce sujet, certains pères mentionnent se sentir comme un « étranger » au sein de leur famille. D'autres soulignent ne pas avoir réalisé les changements vécus par leurs enfants durant l'incarcération et prennent conscience de leur manque d'informations au sujet de l'évolution et du développement de leurs enfants. Face à ces problèmes, certains pères manifestent un intérêt d'en connaître davantage sur leur rôle parental et le développement de l'enfant. À ce propos, Drapeau (2003) mentionnait lors du séminaire *La prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est détenu* qu'il s'avère pertinent d'intervenir auprès des familles vivant des périodes de transition importantes (naissance, séparation, divorce...) parce qu'elles sont souvent plus ouvertes à recevoir et à s'impliquer dans les services offerts pour les soutenir au plan familial. Le moment de la libération représentant une période charnière ainsi qu'un contexte de transition et de réorganisation important, les pères seront fort probablement plus réceptifs à des soutiens ou à des interventions en ce sens.

COMMENT INTERVENIR AUPRÈS DES PÈRES DÉTENUS ?

L'une des premières actions posées pour prévenir les problèmes d'adaptation des enfants dont le père est incarcéré et pour favoriser la réinsertion sociale des pères détenus a été de mettre en place le programme d'intervention *Père-Enfant* (volet « père ») dans trois maisons de transition du Québec (*Carpe Diem*, Laval ; *Le Joins-Toi*, Granby ; *Maison Radisson inc.*, Trois-Rivières). Ce programme vise, par le biais d'ateliers et d'activités, à améliorer les connaissances et les compétences parentales des pères détenus ainsi qu'à développer leurs habiletés à

créer des relations familiales harmonieuses. Les ateliers abordent les thèmes suivants : le rôle, la fonction et l'engagement paternels, les phases du développement de l'enfant et de l'adolescent, les impacts de la séparation et de l'incarcération, les problèmes d'adaptation des enfants de même que quelques conseils pratiques pour les parents.

Afin d'apprécier la qualité de la mise en oeuvre du programme, une première évaluation a été réalisée grâce aux commentaires et aux critiques des professionnels et des pères (voir Barrette, Dubeau, Bellemare, Brunelle, Cusson, Lafortune et Plourde, 2003). Selon les intervenants consultés, le programme correspond aux besoins spécifiques des pères détenus et à la réalité des différents milieux. Il s'avère en effet une bonne stratégie de mettre en place un programme pour renforcer les liens des pères détenus et de leurs enfants ainsi que pour augmenter les connaissances et les compétences parentales de ces pères. Les intervenants précisent également l'importance de la flexibilité du

**Le moment de la libération
représentant une période charnière
ainsi qu'un contexte de transition
et de réorganisation important, les
pères seront forts possiblement
plus réceptifs à des soutiens
ou à des interventions en ce sens.**

programme telle que : la variation des thématiques et du nombre d'ateliers offerts ainsi que l'adaptation des modalités d'animation en fonction du nombre et des caractéristiques des participants (nombre, âge et sexe de leurs enfants, liens avec la mère des enfants, droit ou non de visites aux enfants...).

Les entrevues réalisées auprès des pères participant au programme confirment également un niveau de satisfaction élevé pour la majorité des pères. Ils affirment avoir pu y acquérir des connaissances et des outils leur permettant de mieux comprendre leurs enfants et d'interagir avec eux. D'autres mentionnent aussi que les ateliers leur ont permis de réviser et de confirmer leurs connaissances. Les ateliers

qui se sont avérés les plus intéressants pour les participants sont ceux traitant du développement des enfants et des adolescents ainsi que des impacts de la séparation et de l'incarcération. Parmi les critiques identifiées par les participants, il est fait mention de la difficulté de composer avec le manque d'implication de certains participants et le nombre restreint de personnes dans le groupe. Ce dernier élément est important à considérer dans la mise en œuvre d'un programme auprès de la clientèle des maisons de

Les commentaires recueillis lors du séminaire ont permis de constater que les enfants de parents incarcérés constituent une proportion minoritaire mais non négligeable de la clientèle des organismes représentés.

transition puisque dans le cadre du projet, seulement 10 pères sur les 22 recrutés au départ ont bénéficié de l'ensemble du programme. Plusieurs raisons expliquent les départs fréquents de la clientèle des maisons de transition : retour au pénitencier (n=5) ; libération totale (n=3) ; conflit avec l'horaire de travail (n=3) et exclusion (n=1).

Dans l'ensemble, l'appréciation exprimée par les milieux et les participants envers le programme d'intervention *Père-enfant* nous incite à maintenir ces activités. Les résultats préliminaires de l'évaluation suggèrent toutefois le besoin d'apporter les modifications mineures suivantes : revoir nos stratégies de recrutement et de rétention au programme ; développer un partenariat avec les organismes juridiques et jeunesse afin d'aider les pères et les enfants à reprendre contact ; miser sur une plus grande participation des mères aux ateliers afin de créer des liens familiaux plus harmonieux et adapter la terminologie et l'animation des ateliers afin d'en faciliter la compréhension.

COMMENT INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS DONT LE PÈRE EST INCARCÉRÉ ?

Les démarches effectuées auprès des organismes travaillant avec les pères détenus ont permis de constater la



nécessité de consulter et de créer un partenariat avec les professionnels et les intervenants des maisons de transition afin d'offrir des services qui répondent à la réalité des milieux et de leur clientèle. Cette stratégie (information, sensibilisation, consultation, participation à l'implantation du programme) s'étant avérée fructueuse pour la mise en place du programme d'intervention (volet « père »), une approche similaire s'est imposée pour développer des services visant à prévenir les problèmes d'adaptation des enfants dont le père est détenu (volet « enfant »).

Ainsi, au printemps 2003, le séminaire d'échange et de discussion *La prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est détenu* a été mis sur pied. Ce séminaire visait à sensibiliser les professionnels à l'importance de renouer les liens père-enfant, à connaître les pistes possibles d'intervention ou d'action ainsi qu'à développer un partenariat avec les organismes « jeunesse ».



Au total, une vingtaine de professionnels¹ ont participé au séminaire en partageant leurs expertises sur cette problématique. Les ateliers formés d'une dizaine de personnes visaient à recueillir les renseignements suivants : la proportion d'enfants et d'adolescents ayant vécu l'incarcération du père ; la pertinence d'intervenir auprès des enfants et des adolescents dont le père est incarcéré ; les principaux obstacles dont il faut tenir compte lorsque l'on intervient auprès des enfants et des adolescents de pères incarcérés et les meilleures façons d'intervenir auprès des enfants.

Les commentaires recueillis lors du séminaire ont permis de constater que les enfants de parents incarcérés constituent une proportion minoritaire mais non négligeable de la clientèle des organismes représentés. Toutefois, selon tous les professionnels rencontrés, il s'avère pertinent d'intervenir auprès de ces enfants et adolescents. À leur avis, il est dans le mandat des organismes jeunesse de soutenir et de promouvoir des services pour les enfants dont le père est incarcéré. Ces enfants désirent, la plupart du temps, maintenir les liens avec leur père (même s'il est détenu), souffrent de l'absence de celui-ci ainsi que de la stigmatisation et de la honte associées à l'incarcération et ils peuvent développer des difficultés importantes au plan psychosocial. S'il importe d'intervenir, il ne convient cependant pas de le faire dans toutes les situations. Les intervenants croient en effet qu'il est contre-indiqué de favoriser le maintien des liens père-enfant lorsque le père est impliqué dans une situation de violence familiale, de délinquance sexuelle et lorsqu'il est multirécidiviste.

Le séminaire a permis de démontrer clairement de la part des intervenants « jeunesse », un intérêt pour cette problématique et un besoin d'outils afin de les soutenir dans leur intervention auprès des jeunes. Comparativement au programme d'intervention (volet « père »), le programme de prévention (volet « enfant ») suscite toutefois de nombreux questionnements quant aux avenues possibles d'intervention (critères d'inclusion et d'exclusion, consentement, modalités d'intervention, stigmatisation...). Ces questionnements ne sont pas étrangers aux résistances exprimées par certains professionnels quant à l'intégration de la composante paternelle dans leurs interventions (caractéristiques paternelles et sécurité de la mère ou de l'enfant ; complexité à considérer les besoins et les réalités parfois divergentes des différents membres de la famille...). Ces résistances sont principalement dues à un manque de renseignements sur les pères incarcérés et sur l'environnement carcéral ainsi qu'à des doutes quant aux bienfaits pouvant être attendus du renforcement des liens père-enfant dans un tel contexte.

Le programme de prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est incarcéré (volet « enfant ») est présentement en cours de développement. Les orientations de ce programme sont conformes aux pistes de solution identifiées par les personnes rencontrées lors du séminaire en se centrant davantage sur une sensibilisation et un soutien aux professionnels des organismes « jeunesse » qui sont susceptibles d'intervenir auprès d'enfants de parents incarcérés. Pour ce faire, les cinq avenues suivantes seront exploitées :

- l'élaboration d'une trousse d'information et de sensibilisation destinée aux intervenants (milieu carcéral, conditions de l'incarcération, impacts de la séparation et de l'incarcération, services disponibles pour ces familles...);
- la réalisation d'une trousse de sensibilisation pour les enfants (outils interactifs tels que bande dessinée, livre, vidéo...);
- la création d'un protocole et d'une concertation avec les différents milieux;
- la mise en place de services de liaison entre les forces policières (arrestation), le milieu carcéral (incarcération et libération) et les organismes jeunesse afin de favoriser la reprise des liens père-enfant;
- la sensibilisation de la population et des institutions politiques à la réalité des enfants et des adolescents dont le père est incarcéré.

Actuellement, un comité composé de membres du projet et de cliniciens a été formé afin d'élaborer une trousse d'information et des lignes directrices facilitant l'intervention auprès des enfants de pères détenus (quatre principaux points seront abordés dans les lignes directrices : le milieu carcéral, les impacts de la séparation consécutive à l'incarcération, les risques de transmission intergénérationnelle de la criminalité et les circonstances pouvant nécessiter une médiation familiale). Afin de s'assurer que ces outils correspondent à leurs besoins, des démarches intermédiaires de consultation seront effectuées auprès de différents professionnels. Nos premiers efforts seront toutefois dirigés vers les intervenants « jeunesse » déjà impliqués auprès des enfants et des adolescents un peu plus à risque de connaître des difficultés d'adaptation.

En terminant, nous ne pouvons que souhaiter que la mise en place de ce deuxième volet du projet *Grandir sainement avec un père détenu* portant sur la prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est incarcéré (volet « enfant ») contribuera à des retombées concrètes pour un mieux-être des enfants confrontés à une réalité que l'on cherche bien souvent à cacher. ▶

NOTE DES AUTEURS

L'équipe du projet *Grandir sainement avec un père détenu* regroupe également les personnes suivantes : Daniel Bellemare, directeur général, *Maison Radisson inc.* ; Jean-François Cusson, *Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)* ; Diane Dubeau, évaluatrice externe et professeur-chercheur, *Université du Québec en Outaouais* et Chantal Plourde, professeur-chercheur, département de psychoéducation, *Université du Québec à Trois-Rivières*.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

- 1 Ces personnes provenaient essentiellement des centres jeunesse (Mauricie, Montréal et Québec), des milieux scolaires et universitaires, d'une maison de la famille, de *Pivot jeunesse*, du *Centre de détention de Québec*, du *Regroupement canadien d'aide aux familles des détenus* et de *Continuité familles auprès des détenu(es)*.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Barrette, M., Dubeau, D., Bellemare, D., Brunelle, N., Cusson, J.-E., Lafortune, D. et C. Plourde (2003). *Rapport intérimaire d'activités du projet Grandir sainement avec un père détenu, Phase II : implantation des programmes de prévention et d'intervention*, Rapport de la Maison Radisson inc., 46 p.

Barrette, M., Lafortune, D., Baillargeon, P., Brunelle, N., Plante, A. et al. (2002). *Rapport de la phase I du projet Grandir sainement avec un père détenu*, Rapport de la Maison Radisson inc., 123 p.

Carr, C. (1995), « Un réseau de soutien pour les familles des délinquants », *Forum de recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, no 2, 31-33.

Drapeau, S. (2003). *L'intervention auprès des enfants vivant une transition familiale*, Présentation effectuée dans le cadre du séminaire *La prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est détenu*, Hôtel Le Delta, Trois-Rivières, Avril 2003.

Foran, T. (1995). « Comparaison descriptive entre les caractéristiques démographiques et familiales de la population générale et de la population carcérale au Canada », *Forum de recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, no 2, 3-5.

Lanier, C.S. (1995). « Les pères incarcérés : programme de recherche », *Forum de recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, no 2, 34-36.

Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M. et Mercier, H. et al. (2002). *Portrait des jeunes inscrits à la prise en charge des Centres jeunesse du Québec et description des services reçus au cours des huit premiers mois*, Rapport rédigé pour Santé Canada, 37 p.

Simmons, C.W. (2000). « Children of Incarcerated Parents », CRB, vol. 7, no 2, 1-11. Document Internet : <http://www.library.ca.gov>.